

ANNEXE 2 A

La communication interne (extraits)

La communication est un facteur de réussite du déménagement d'entreprises, c'est un élément déterminant dont vont dépendre l'implication et la motivation du personnel. Il convient de communiquer avant et après le déménagement en diffusant des informations à la fois pratiques et sécurisantes. Une quinzaine de jours avant le déménagement, il est indispensable d'organiser une réunion de l'ensemble des services concernés par le déménagement [...] afin de préciser les modalités du déroulement de l'opération et le rôle de chacun. À cette occasion, il y a lieu de donner des informations techniques sur, par exemple le tri, voire «l'opération pilon», la mise en cartons, l'étiquetage, le plan d'implantation à l'arrivée, la signalétique... rien ne doit être laissé au hasard. Mieux encore, on peut envisager d'éditer un véritable journal du déménagement (2 à 4 pages) qui véhiculera toutes informations utiles pendant la période concernée.

Soumia ACHFA, AFDE
Juin 2008

Annexe 2 B

Bien déménager son entreprise : avant, pendant et après

Un déménagement réussi est un déménagement préparé ! Mal organisé, il pourra perturber le fonctionnement de vos services et diminuer votre chiffre d'affaires. Conduit avec soin, il vous permettra de prendre un nouvel essor.

Même si vous faites appel à une société de déménagement, optimisez votre transfert d'entreprise en guidant les déménageurs !

Organisez la mise en carton.

En solo ou à l'aide d'une entreprise de déménagement, il est impératif que les cartons soient terminés au plus tard la veille du déménagement de la société.

- Fixez des règles communes et valables pour tous : par exemple, limitez le nombre de cartons mis à la disposition du personnel lors du transfert de l'entreprise pour l'inciter à faire du tri [...].
- Sécurisez l'enlèvement du matériel sensible [...].
- Chargez une personne de vérifier la sauvegarde informatique, de superviser l'enlèvement du matériel sensible la veille du départ.[...].
- Gérez le déménagement de votre informatique [...].

www.companeo.be
Juin 2008

ANNEXE 2 C

Communication de déménagement : ne pas oublier la communication externe¹ (extraits)

Un déménagement est souvent une occasion unique de faire passer un message fort. La partie externe de la communication de déménagement a, dans ce cadre, une réelle importance puisque consistant à faire savoir à ses partenaires que l'entreprise avance.

Communication de déménagement et image

En effet, un déménagement est lié à une étape importante de la vie d'une entreprise, généralement liée au développement de son activité. La communication de déménagement pourra mettre en valeur les clients : n'est-ce pas grâce à eux que l'entreprise s'est développée, et déménager ne permet-il pas de se doter des moyens de servir encore mieux ses clients ?

Communication de déménagement et information

Déménager c'est bien, le faire savoir c'est mieux ; et la communication de déménagement est là pour ça. Sans communication de déménagement, comment vos prestataires, vos partenaires connaîtront-ils vos nouvelles coordonnées ?

Sans communication de déménagement, comment vos prospects seront-ils au courant ?

Sans communication de déménagement, comment vos concurrents sauront-ils que vous vous développez ; peut-être mieux qu'eux ?

Un déménagement est une opportunité unique d'adresser des messages forts à son environnement et une bonne communication de déménagement est un outil unique pour le faire. [...]

Communication de déménagement et dialogue interne

Quelles que soient les raisons qui poussent au déménagement, la réussite de l'opération va dépendre du climat d'entente entre une direction et son personnel. La communication de déménagement améliorera la qualité de leur dialogue, bien au-delà de l'information légale à délivrer au comité d'entreprise et au CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail). Dans une telle affaire, c'est l'ensemble de la communication de déménagement au personnel qui compte : informations utiles sur l'intranet, réunions, visites des locaux, journal du transfert...

D'après : www.pentagonal.fr
Juin 2008

¹ Les professionnels du transfert d'entreprise préconisent d'informer les partenaires et prestataires au moins 30 jours avant le déménagement.

« Le Monde » déménage ! (extraits)

Plus qu'un simple journal, Le Monde est une véritable institution, et quand un tel géant décide de transférer ses locaux, c'est un véritable défi à relever ! Pour le transfert de ses bureaux de la rue Claude Bernard au Boulevard Auguste Blanqui, le journal « le Monde » a confié son déménagement à un membre de l'AFDE, l'entreprise Bedel GTSA.

Nous avons interviewé Jean Luc PELLATI, côté client et Manuel MORILLO, côté professionnel afin qu'ils nous exposent les défis que leurs équipes ont dû relever :

Le Bulletin : Monsieur PELLATI, vous êtes responsable des services généraux au journal « Le Monde » et vous avez supervisé l'ensemble de ce transfert : comment l'envisagiez-vous en interne ?

Tout d'abord, nous avons contrôlé la rénovation de ce nouveau bâtiment, refait spécialement pour notre implantation [...].

Afin d'être informés des attentes de nos employés (leurs éventuelles suggestions ou appréhensions), nous avons également nommé des « correspondants de déménagement » avec lesquels nous nous réunissions régulièrement [...].

Manuel MORILLO (coordinateur, BEDEL GTSA), combien de mois de travail représente un déménagement de cette envergure ?

[...].La phase de transfert à proprement parler n'est pas longue puisqu'elle ne dure que 3 semaines. Par contre, la préparation du déménagement s'est échelonnée sur 3 mois autorisant ainsi le déménagement de 350 postes stratégiques de rédaction en 48 heures. [...].

Par ailleurs, nous avons effectué une sectorisation minutieuse des personnels : le siège du journal compte 50 services, que nous avons divisés en deux sous-ensembles : la « rédaction » (ceux dont l'activité est directement liée à l'édition du quotidien), déménagée dans les tous premiers jours de l'opération ; et « les supports » qui regroupent toutes les autres fonctions de l'entreprise.[...].

Monsieur PELLATI, le mot de la fin ?

Comment ne pas être satisfait d'un déménagement réalisé conformément au cahier des charges établi au départ et où la longue et minutieuse préparation a permis le respect des délais fixés ?

www.demenagement-entreprise.eu
juin 2008

Annexe 2 E

Les démarches à ne pas oublier... (J-30)

Gestion administrative

- Contacter les organismes sociaux, fiscaux, le nouveau centre de médecine du travail et tous les partenaires et prestataires de l'entreprise.
- Prévenir les clients et modifier tous les documents et supports de l'entreprise.
- Retirer les documents nécessaires pour changer l'immatriculation des véhicules de société si l'entreprise change de département ou attendre le déménagement pour faire les changements d'adresse sur les cartes grises.

Source : d'après www.super-secretaire.com
Juin 2008

Calendrier 2008/2009

CALENDRIER 2008/2009								
2008	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2009	JANVIER	FÉVRIER	2009
	07 h 08 à 20 h 33	07 h 50 à 19 h 29	07 h 38 à 17 h 30	08 h 23 à 16 h 57		08 h 44 à 17 h 05	08 h 21 à 17 h 49	
1	L Gilles 36	1 M Thérèse de l'E.-J.	1 S TOUSSAINT	1 L Florence 49	1 J NOUVEL AN	1 D Ella	1 D Ella	
2	M Ingrid	2 J Léger	2 D Trépassés	2 M Viviane	2 V Basile	2 L Prés. au Seigneur	2 L Prés. au Seigneur	
3	M Grégoire	3 V Gérard	3 L Hubert 45	3 M Xavier	3 S Geneviève	3 M Blaise 6	3 M Blaise 6	
4	J Rosalie	4 S François d'Assise	4 M Charles	4 J Barbara	4 D Epiphanie	4 M Véronique	4 M Véronique	
5	V Raïssa	5 D Fleur	5 M Sylvie	5 V Gérard	5 L Edouard 2	5 J Agathe	5 J Agathe	
6	S Bertrand	6 L Bruno 41	6 J Léonard	6 S Nicolas	6 M Mélaïne	6 V Gaston	6 V Gaston	
7	D Reine	7 M Serge	7 V Carine	7 D Ambroise	7 M Raymond	7 S Eugénie	7 S Eugénie	
8	L Nativité N.-D. 37	8 M Pélagie	8 S Geoffroy	8 L Imm.Conception	8 J Lucien	8 D Jacqueline	8 D Jacqueline	
9	M Alain	9 J Denis	9 D Théodore	9 M Pierre Fourier 50	9 V Alix	9 L Apolline	9 L Apolline	
10	M Inès	10 V Ghislain	10 L Léon 46	10 M Romaric	10 S Guillaume	10 M Arnaud 7	10 M Arnaud 7	
11	J Adelphe	11 S Firmin	11 M ARMISTICE 1918	11 J Daniel	11 D Paulin	11 M N.-D. de Lourdes	11 M N.-D. de Lourdes	
12	V Apollinaire	12 D Wilfried	12 M Christian	12 V J.-F. de Chantal	12 L Tatiana 3	12 J Félix	12 J Félix	
13	S Aimé	13 L Gérard 42	13 J Brice	13 S Lucie	13 M Yvette	13 V Béatrice	13 V Béatrice	
14	D La Croix Glorieuse	14 M Juste	14 V Sidoine	14 D Odile	14 M Nina	14 S Valentin	14 S Valentin	
15	L Roland	15 M Thérèse d'Avila	15 S Albert	15 L Ninon 51	15 J Rémi	15 D Claude	15 D Claude	
16	M Edith 38	16 J Edwige	16 D Marguerite	16 M Alice	16 V Marcel	16 L Julienne	16 L Julienne	
17	M Renaud	17 V Baudouin	17 L Elisabeth 47	17 M Judicaël, Gaël	17 S Roseline	17 M Alexis 8	17 M Alexis 8	
18	J Nadège	18 S Luc	18 M Aude	18 J Gatien	18 D Prisca	18 M Bernadette	18 M Bernadette	
19	V Emilie	19 D René	19 M Tanguy	19 V Urbain	19 L Marius 4	19 J Gabin	19 J Gabin	
20	S Davy	20 L Adeline 43	20 J Edmond	20 S Théophile	20 M Sébastien	20 V Airmée	20 V Airmée	
21	D Matthieu	21 M Céline	21 V Prés. de Marie	21 D HIVER	21 M Agnès	21 S Pierre-Damien	21 S Pierre-Damien	
22	L AUTOMNE	22 M Elodie	22 S Cécile	22 L Françoise-Xavière	22 J Vincent	22 D Isabelle	22 D Isabelle	
23	M Constant 39	23 J Jean de Capistran	23 D Christ Roi	23 M Armand 52	23 V Barnard	23 L Lazare 9	23 L Lazare 9	
24	M Thècle	24 V Florentin	24 L Flora 48	24 M Adèle	24 S François de Sales	24 M Mardi-Gras	24 M Mardi-Gras	
25	J Hermann	25 S Enguerran	25 M Catherine	25 J NOËL	25 D Conversion S. Paul	25 M Cendres	25 M Cendres	
26	V Côte, Damien	26 D Dimitri	26 M Delphine	26 V Etienne	26 L Paule	26 J Nestor	26 J Nestor	
27	S Vincent de Paul	27 L Emeline 44	27 J Séverin	27 S Jean	27 M Angèle 5	27 V Honorine	27 V Honorine	
28	D Venceslas	28 M Simon, Jude	28 V Jacques de la M.	28 D Sainte Famille	28 M Thomas d'Aquin	28 S Romain	28 S Romain	
29	L Michel	29 M Narcisse	29 S Saturnin	29 L David	29 J Gildas			
30	M Jérôme 40	30 J Bienvenu	30 D André	30 M Roger	30 V Martine			
		31 V Quentín		31 M Sylvestre	31 S Marcelle			

2009	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2009
	07 h 32 à 18 h 34	07 h 28 à 20 h 22	06 h 30 à 21 h 06	05 h 51 à 21 h 46	05 h 51 à 21 h 58	06 h 24 à 21 h 29	
1	D 1 ^{er} Dim. Car./F. Gds-Mères	1 M Hugues	1 V F. DU TRAVAIL	1 L DE PENTECÔTE	1 M Thierry	1 S Alphonse	1 S Alphonse
2	L Charles le Bon 10	2 J Sandrine	2 S Boris	2 M Blandine 23	2 J Martinien	2 D Julien Eymard	2 D Julien Eymard
3	M Guénolé	3 V Richard	3 D Philippe, Jacques	3 M Kévin	3 V Thomas	3 L Lydie 32	3 L Lydie 32
4	M Casimir	4 S Isidore	4 L Sylvain 19	4 J Clotilde	4 S Florent	4 M Jean-Marie Vianney	4 M Jean-Marie Vianney
5	J Olivia	5 D Rameaux	5 M Judith	5 V Igor	5 D Antoine	5 M Abel	5 M Abel
6	V Colette	6 L Marcellin 15	6 M Prudence	6 S Norbert	6 L Mariette 28	6 J Transfiguration	6 J Transfiguration
7	S Félicité	7 M J.-B. de la Salle	7 J Gisèle	7 D Trinité/F. Mères	7 M Raoul	7 V Gaétan	7 V Gaétan
8	D Jean de Dieu	8 M Julie	8 V VICTOIRE 1945	8 L Médard 24	8 M Thibaut	8 S Dominique	8 S Dominique
9	L Françoise 11	9 J Gautier	9 S Pacôme	9 M Diane	9 J Amandine	9 D Amour	9 D Amour
10	M Vivien	10 V Vendredi Saint	10 D Solange	10 M Landry	10 V Ulrich	10 L Laurent 33	10 L Laurent 33
11	M Rosine	11 S Stanislas	11 L Estelle 20	11 J Barnabé	11 S Benoit	11 M Claire	11 M Claire
12	J Justine	12 D PÂQUES	12 M Achille	12 V Guy	12 D Olivier	12 M Clarisse	12 M Clarisse
13	V Rodrigue	13 L DE PÂQUES 16	13 M Rolande	13 S Antoine de Padoue	13 L Henri, Joël 29	13 J Hippolyte	13 J Hippolyte
14	S Mathilde	14 M Maxime	14 J Matthias	14 D F. du St Sacrement	14 M FÊTE NATIONALE	14 V Evrard	14 V Evrard
15	D Louise	15 M Paterne	15 V Denise	15 L Germaine	15 M Donald	15 S ASSOMPTION	15 S ASSOMPTION
16	L Bénédicte 12	16 J Benoît-Joseph	16 S Honoré	16 M Jean-Fr. Régis 25	16 J N.-D. du Mt-Carmel	16 D Arnel	16 D Arnel
17	M Patrice	17 V Anicet	17 D Pascal	17 M Hervé	17 V Charlotte	17 L Hyacinthe 34	17 L Hyacinthe 34
18	M Cyrille	18 S Parfait	18 L Eric 21	18 J Léonce	18 S Frédéric	18 M Héleine	18 M Héleine
19	J Mi-Carême	19 D Emma	19 M Yves	19 V Romuald	19 D Arsène	19 M Jean-Eudes	19 M Jean-Eudes
20	V PRINTEMPS	20 L Odette 17	20 M Bernardin	20 S Silvere	20 L Marina 30	20 J Bernard	20 J Bernard
21	S Clémence	21 M Anselme	21 J ASCENSION	21 D F. des Pères / ÉTÉ	21 M Victor	21 V Christophe	21 V Christophe
22	D Léa	22 M Alexandre	22 V Emile	22 L Alban	22 M Marie-Madeleine	22 S Fabrice	22 S Fabrice
23	L Victorien 13	23 J Georges	23 S Didier	23 M Audrey 23	23 J Brigitte	23 D Rose de Lima	23 D Rose de Lima
24	M Cath. de Suède	24 V Fidèle	24 D Donatien	24 M Jean-Baptiste	24 V Christine	24 L Barthélemy 35	24 L Barthélemy 35
25	M Annonciation	25 S Marc	25 L Sophie 22	25 J Eléonore	25 S Jacques	25 M Louis	25 M Louis
26	J Larissa	26 D Souvenir Déportés	26 M Bérenger	26 V Anthelme	26 D Anne, Joachim	26 M Natacha	26 M Natacha
27	V Habib	27 L Zita 18	27 M Augustin de C.	27 S Fernand	27 L Nathalie 31	27 J Monique	27 J Monique
28	S Gontran	28 M Valérie	28 J Germain	28 D Irénée	28 M Samson	28 V Augustin	28 V Augustin
29	D Gwladys	29 M Cath. de Sienne	29 V Aymard	29 L Pierre, Paul	29 M Marthe	29 S Sabine	29 S Sabine
30	L Amédée 14	30 J Robert	30 S Ferdinand	30 M Martial 27	30 J Juliette	30 D Fiacre	30 D Fiacre
31	M Benjamin		31 D PENTECÔTE		31 V Ignace de Loyola	31 L Aristide 36	31 L Aristide 36

La géothermie

Qu'est ce que la géothermie ?

La géothermie (du grec "Gê", la terre, et "Thermie", la chaleur) consiste à capter la chaleur de la croûte terrestre pour produire du chauffage (température inférieure à 90°) ou de l'électricité (température entre 90 et 150°).

Un système de chauffage géothermique est composé de capteurs enterrés à l'extérieur de l'habitation (captage horizontal, vertical ou sur nappe phréatique), un circuit chauffant à l'intérieur (plancher chauffant, radiateurs ou ventilo-convecteurs) et une pompe à chaleur (PAC) reliant les deux réseaux.

.../...

Le principe

Il s'agit d'installer une pompe à chaleur fonctionnant à l'électricité et permettant de puiser l'énergie (sous forme de chaleur et/ou de fraîcheur) contenue dans la terre pour la restituer dans votre logement.

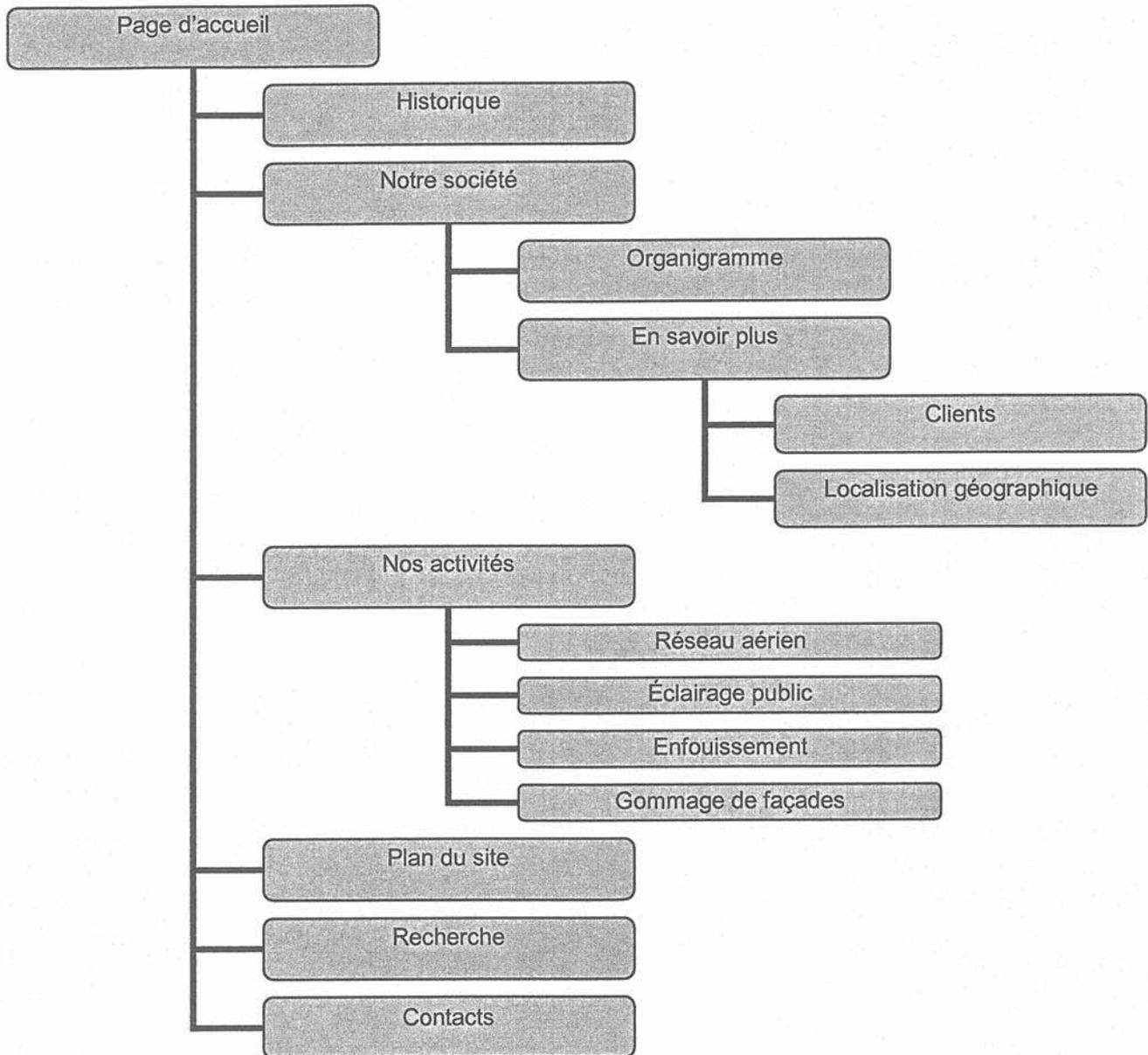
Cet échange se fait grâce à un petit apport énergétique, bien inférieur à l'énergie restituée, environ 4 fois moins, soit approximativement un kW.h investi pour 4 kW.h restitués dans la maison (il s'agit du COefficient moyen de Performance, appelé également COP).

La géothermie de très basse énergie, associée à une pompe à chaleur électrique est plus particulièrement destinée aux installations individuelles de chauffage.

Document interne à l'entreprise SETI

Annexe 4

Arborescence du site internet de l'entreprise SETI (Extraits au 15 février 2009)



Annexe 5 A

Avantages fiscaux et financiers (au titre de l'habitation principale située en France)

Nature de la dépense	Plafond global à compter de 2006	Taux applicable du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2009
Chaudières basse température	<p>8 000 € (personne seule)</p> <p>16 000 € (couple marié ou lié par un PACS soumis à imposition commune) majoré de 400 € par personne à charge ou pour le premier enfant</p> <p>Cette majoration est portée à 500 € pour le second enfant et à 600 € à compter du troisième.</p>	15 %
Chaudières à condensation		25% ou 40 % lorsque les dépenses concernent un logement achevé avant le 1er janvier 1977 et sont réalisés au plus tard le 31 décembre de la deuxième année suivant celle de son acquisition.
Matériaux d'isolation thermique		
Appareils de régulation du chauffage		40 %
Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable (solaire, éolienne)		50 %
Pompes à chaleur spécifiques (COP supérieur à 3 pour une température extérieure de 7 °)		25 %
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur		

Source : www.juri-logement.org

Annexe 5 B

Présentation de quelques avantages fiscaux et financiers

Bénéficiez d'un taux de TVA réduit à 5,5 % au lieu de 19,6 % pour vos travaux d'entretien ou d'amélioration de votre logement, à la fois sur les matériaux et la main d'oeuvre.

Cette mesure européenne s'applique aux factures émises du 15 septembre 1999 au 31 décembre 2010.

Toute personne ou société, qu'elle soit propriétaire, locataire, occupant à titre gratuit, faisant exécuter par un professionnel du bâtiment, des travaux dans un logement d'habitation achevé depuis plus de deux ans, peut bénéficier du taux réduit de TVA à 5,5 %, que le logement soit une résidence principale ou secondaire.

Pour pouvoir bénéficier du taux réduit, le client devra fournir au prestataire, un document attestant que la date d'achèvement de la construction du logement est antérieure de deux ans à celle du début des travaux concernés par la TVA à 5,5 %.

Les travaux concernés :

- Les travaux de rénovation des locaux à usage d'habitation y compris des équipements de chauffage, de climatisation, de ventilation et de sanitaire.
- Les travaux d'isolation phonique et/ou thermique.
- Les travaux de transformation : aménagement des combles en chambre ou salle de jeu...
- Les travaux d'entretien : toiture, ravalement de façade ou même peintures intérieures, papiers peints, moquettes,... si leur objectif est de maintenir un bon usage des locaux d'habitation.

De plus, si vous faites appel à un architecte, décorateur ou autre maître d'oeuvre, et lorsque la mission englobe le suivi du chantier de travaux, ce même taux de TVA réduit s'applique aux prestations de maîtrise d'oeuvre.

Le Prêt Vivrélec Habitat Existant

Financez votre acquisition et vos travaux en toute sérénité en bénéficiant d'un prêt immobilier du Crédit Foncier assorti d'un Prêt Vivrélec Habitat Existant.

Un prêt ajusté : le montant de votre emprunt, d'une durée de 6 ans, peut aller de 2 000 à 12 500 euros par logement, auquel s'ajoute un montant forfaitaire de 3 000 euros pour un chauffe-eau électrosolaire.

Un TEG (Taux Effectif Global) exceptionnel : grâce aux accords entre EDF et le Crédit Foncier, vous bénéficiez d'un taux fixe attractif de 2,95 % pour un prêt Vivrélec Habitat existant d'un montant compris entre 2 000 et 8 000 euros et d'un taux de 3,5 % pour un montant supérieur dans la limite de 12 500 euros

Annexe 5 B (suite)

Le Prêt Vivrélec Rénovation

Un financement qui peut couvrir jusqu'à 100 % des travaux TTC : un seul prêt permet de financer l'ensemble des travaux électriques et d'isolation, même si l'intervention de plusieurs professionnels est nécessaire.

Un taux préférentiel à partir de 3,49 % sans frais de dossier, pour un montant emprunté de 1 500 à 8 000 euros, et pour une durée de 12 à 24 mois.

Les subventions et primes

Vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans, vous l'habitez ou vous le mettez en location, vous pouvez bénéficier d'une subvention de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) :

- pour l'installation d'un système solaire,
- pour un nouveau système de régulation sur votre installation de chauffage,
- si vous changez de chaudière,
- si vous choisissez une pompe à chaleur à capteurs enterrés (géothermie) ou air/eau (aérothermie).

Son montant est plafonné. Il varie en fonction de vos conditions de ressources (propriétaire occupant), de la localisation du logement et du futur montant des loyers (propriétaire bailleur).

Si vous êtes propriétaire occupant, le montant de la subvention varie entre 20 et 35 % du montant des travaux en fonction de leur type et de vos conditions de ressources.

Si vous êtes propriétaire bailleur, la subvention peut atteindre de 15 % à 70 % du montant des travaux, au-dessous d'un plafond en fonction de la superficie du logement. Les taux dépendent de la localisation du logement où se situent les travaux et des engagements pris sur le montant des loyers.

Le matériel doit répondre à un niveau de qualité technique. Le remplacement d'une installation existante est possible sous réserve d'une régulation et d'une isolation thermique suffisantes. L'achat et l'installation doivent être faits par une entreprise, ne pas être réalisés avant le dépôt du dossier auprès de l'ANAH et ne commencer qu'après l'accord de son délégué local. Les travaux envisagés doivent correspondre aux priorités définies localement par la commission de l'amélioration de l'habitat.

Déposez votre dossier de demande de subvention à la délégation ANAH du département où sont réalisés les travaux. Si vous remplissez les conditions d'attribution des aides ANAH, vous pouvez bénéficier d'une prime en complément de la subvention citée ci-dessus :

- prime maximale de 900 euros pour l'installation (fourniture et main d'oeuvre) d'une pompe à chaleur air / eau ;
- prime maximale de 1 800 euros pour l'installation d'une pompe à chaleur à capteurs enterrés.

L'attribution de la prime est soumise à l'obtention, pour l'opération, du label Promotelec Habitat Existant (ou caractéristiques d'un niveau équivalent).

Ce type de prime ANAH s'ajoute à la subvention classique de l'ANAH.

Source : www.climamaison.com - Février 2008

Annexe 5 C

Livret de développement durable et prêt écologique : pour un immobilier soucieux de l'environnement (extraits)

Depuis le 1er janvier 2007, les banques remplacent progressivement le livret d'épargne qu'était le CODEVI (Compte pour le Développement Industriel) par un Livret de Développement Durable (LDD) qui se présente comme une solution plus avantageuse pour l'épargnant.

Outre un plafond élevé à hauteur de 6 000 euros (4 600 euros pour un CODEVI), une rémunération avec intérêts défiscalisés, ce livret de développement durable va désormais permettre de collecter une nouvelle épargne.

Les fonds ainsi perçus seront dédiés au développement d'un nouveau prêt concernant des travaux d'amélioration de la performance énergétique d'un bien immobilier, maison ou appartement : le prêt écologique ou prêt de développement durable.

Une enveloppe représentant 2 % des recettes générées par le livret de développement durable devrait se voir allouée à la création d'un tel prêt écologique (ce qui représente un total de 1,2 milliard d'euros accessibles notamment aux particuliers soucieux d'engager des travaux «écologiques» au sein de leur bien immobilier).

Chaque réseau bancaire dispose aujourd'hui de son prêt écologique et même si l'on constate des taux d'intérêts très disparates, ce prêt à caractère environnemental s'avère plus avantageux qu'un prêt classique. [...].

Le prêt écologique n'est destiné qu'à des travaux de «développement durable» ayant notamment pour objectif de favoriser les économies d'énergie au sein d'un bien immobilier (maison, appartement).

Un particulier pourra donc souscrire un prêt écologique s'il désire équiper sa maison de panneaux solaires, son appartement d'une chaudière basse température ou effectuer l'isolation thermique de son bien immobilier.

Les banques ne pourront délivrer un prêt écologique que sous réserve de la présentation d'un certificat de conformité, fourni par l'entreprise en charge des travaux effectués dans la maison, l'appartement ou tout autre bien immobilier, attestant du respect écologique de ces derniers.

Source : Diagnostic Expertise (22/05/07)

Annexe 6 A

CARACTÉRISTIQUES D'UNE HABITATION TYPE TRADITIONNEL

Type d'habitation	Pavillon de type traditionnel
Surface habitable (S)	150 m ²
Hauteur de plafond (H)	2,50 mètres
Département concerné	Aisne

Document interne à l'entreprise SETI

Annexe 6 B

Consommation annuelle d'énergie selon les départements (habitation de type traditionnel)

Formule : $S * H * \text{coefficient départemental}$

DÉPARTEMENT	Coefficient à appliquer au volume à chauffer pour estimer la consommation annuelle de KWh de chauffage	Consommation estimative d'énergie (en Kwh)
Aisne	47,69	17 883,75
Somme	45,65	17 118,75
Oise	46,90	17 587,50
Ardennes	54,09	20 283,75
Nord	47,15	17 681,25

Document interne à l'entreprise SETI

Annexe 7

TARIFS DES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE

Source :
Ministère de l'économie et des finances

ÉLECTRICITÉ

Tarifs (euros courants TTC)	2006 (moyennes annuelles) (prix en €)	2007 (moyennes annuelles) (prix en €)	2008* (prix en €) * A partir du 15/08
Simple tarif			
Prix de l'abonnement annuel par puissance souscrite :			
- 3 kW	23,86	23,90	24,28
- 6 kW	60,78	60,83	61,75
- 9 kW	119,88	120,06	121,83
- 12 kW	172,10	172,32	174,69
- 15 kW	224,32	224,58	227,56
Prix du kW.h pour une puissance de 3 kW	0,1290	0,1299	0,1325
Prix du kW.h pour une puissance de 6 kW et plus	0,1057	0,1064	0,1085
Double tarif			
Prix de l'abonnement annuel par puissance souscrite :			
- 6 kW	105,28	105,43	106,98
- 9 kW	189,09	189,27	191,90
- 12 kW	272,89	273,11	276,81
- 15 kW	356,70	356,95	361,73
- 18 kW	440,51	440,79	446,65
Prix du kW.h			
- heures pleines	0,1057	0,1064	0,1085
- heures creuses (1)	0,0644	0,0648	0,0661

(1) La plage d'heures creuses est de huit heures, débutant entre 22 heures et 23h 30

Remarque :

Il est préconisé une puissance de compteur de 18 kW pour un chauffage électrique et de 9 kW pour une pompe à chaleur.

Tournez la page S.V.P.

Annexe 7 (suite)

TARIFS DES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE

GAZ DE VILLE (MÉTHANE)

Tarifs (euros courants TTC)	2006 (moyennes annuelles) (prix en €)	2007 (moyennes annuelles) (prix en €)	2008* (prix en €) * A partir du 15/08
PC (1) = 13,89 kW.h/Kg TARIF Conseillé pour une consommation annuelle < 7000 kW.h Prix de l'abonnement annuel Prix du kW.h PC	35,95 0,0515	35,95 0,0590	32,95 0,0599
TARIF Conseillé pour une consommation annuelle ≥ 7000 kW.h Prix de l'abonnement annuel Prix du kW.h PC	125,21 0,0346	125,21 0,0422	125,21 0,0431

(1) PC : pouvoir calorifique

GAZ PROPANE

Tarifs (euros courants TTC)	2006 (moyennes annuelles) (prix en €)	2007 (moyennes annuelles) (prix en €)	15/08/2008 (prix en €)
PC : 12,88 kW h/kg Prix d'un Kg - en bouteille de 13 Kg - en vrac : - Livraison ≤ 2 tonnes - Livraison > 2 tonnes	1,82 1,22 1,17	1,91 1,35 1,36	1,92 1,37 1,35

FIOUL DOMESTIQUE

Tarifs (euros courants TTC)	2006 (moyennes annuelles) (prix en €)	2007 (moyennes annuelles) (prix en €)	15/08/2008 (prix en €)
PC : 11,80 kW.h/kg Prix d'un hectolitre (100 litres) Prix d'un kW.h PC	58,45 5,86	64,31 6,45	63,63 6,38

Remarques :

- la masse volumique du fioul est de 840 Kg au m³.
- 1 000 litres = 1m³

Annexe 7 (suite)

TARIFS DES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE

CHARBON

Tarifs (euros courants TTC)	2006 (moyennes annuelles) (prix en €)	2007 (moyennes annuelles) (prix en €)	2008* (prix en €) * A partir du 15/08
PC : 8,44 kW.h/kg			
Prix d'une tonne Pour une livraison d'antracite noix 30/50 :			
- 1 à 2 tonnes	569,00	582,00	588,00
- plus de 2 tonnes	549,00	562,00	568,00

BOIS

Tarifs (euros courants TTC)	2006 (prix en €)	2008 (prix en €)
Prix moyen d'achat pour les particuliers		
- Bûches de 50 cm (euro/stère)	55,00	58,00
- Granulés sac (euro/tonne)	285,00	290,00
- Granulés vrac (euro/tonne)	190,00	194,00

PC granulés : 4 900 kW.h / tonne

PC par bûches : 1 724 kW.h/stère

Forfait transport : 30 € TTC l'aller-retour pour une charge de stères

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Académie : _____ Session : _____

Concours : _____

Spécialité/option : _____ Repère de l'épreuve : _____

Intitulé de l'épreuve : _____

NOM : _____

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms : _____ N° du candidat

(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)

EFE CAB 1

Annexe A : à rendre avec votre copie

	A	B	C	D	E
1	FEUILLE DE COLLECTE DES DONNÉES DE BASE				
2					
3	DONNÉES RELATIVES AU LOGEMENT				
4					
5					
6					
7					
8	COEFFICIENTS ESTIMATIFS				
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15	DONNÉES RELATIVES AUX ÉNERGIES				
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Académie : _____ Session : _____

Concours : _____

Spécialité/option : _____ Repère de l'épreuve : _____

Intitulé de l'épreuve : _____

NOM : _____

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms : _____ N° du candidat

(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)

EFE CAB 1

Annexe A (suite) : à rendre avec votre copie

	A	B	C	D	E
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					
59					
60					
61					
62					
63					
64					
65					
66					
67					
68					
69					
70					